



Flash-CSEC 20 07 2020

En préambule à cette double séance du jour, nous avons demandé que la parution du rapport de la Cour des Comptes sur l'activité de Pôle emploi qui a fait les choux gras de la presse la semaine passée fasse l'objet d'un point d'information et donc de débats circonstanciés lors d'un CSEC cet automne, afin que tous les aspects traités par le rapport, tant RH qu'organisationnels et financiers, soient débattus autrement qu'en catimini au cœur de l'été. Pas question pour la **CGT-FO** d'évacuer le sujet sans avoir pu prendre le temps d'étudier en détail ce rapport aux implications forcément conséquentes sur les futurs budgets de Pôle emploi. https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-02/20200225-04-Tomell-services-numeriques-Pole-emploi_0.pdf

Par ailleurs, nous avons tenu à nous faire préciser officiellement que le décret visant à rendre obligatoire le port du masque pour toute personne entrant dans un établissement recevant du public concernait bien Pôle emploi. La DG qui ne souhaite pas en passer par un PRA4 a répondu qu'elle allait communiquer sur le sujet via une introduction qui reprendrait les dispositions du décret dont la teneur d'ordre public ne souffre aucune adaptation possible. Bien évidemment, nous sommes satisfaits à la **CGT-FO** d'une telle mesure que nous appelons de nos vœux au nom d'un pur principe de précaution depuis la fin du confinement et la mise en place du premier plan de reprise d'activité, ce dont la DG nous a donné quitus en séance.

Consultation sur la reprise d'activité post-confinement : MRS et pack de démarrage

A la **CGT-FO**, pour ce qui a trait du point sur la reprise d'activité de la MRS, nous avons considéré que les informations fournies par la DG n'apportent aucune donnée pertinente sur les consignes à respecter dans le cadre d'un accueil collectif, non plus que sur des aspects sanitaires tels l'analyse des tests des demandeurs à chaud alors qu'il serait recommandé de ne pas toucher aux formulaires papiers avant 72 heures. Concernant le Pack de démarrage, la DG raisonne en termes de % de satisfaction des collègues et DE ayant testé le dispositif mais sur un volume tel (à peine 100 personnes) que c'est fort peu symptomatique de ce qui se produira à compter du 03 août (date de reprise prévue) et surtout de septembre. Et même réflexion que pour la MRS, les aspects sanitaires liés à l'accueil collectif sont absents des documents soumis à consultation. Pour la **CGT-FO**, le compte n'y est pas en termes d'infos nécessaires pour nous prononcer favorablement, surtout depuis l'obligation faite aux usagers de porter un masque à temps plein, notamment pour des sessions s'étalant sur plusieurs heures. Et donc, nous nous prononcerons contre cette déclinaison du PRA3.

Consultation MRS : 2 pour (CGC) / 7 abstentions (CFDT – SNAP) / 15 contre (6 FO – 5 SNU – 2 CGT – 1 STC)

Consultation PACK de démarrage : 2 pour (CGC) / 7 abstentions (CFDT-SNAP) / 14 contre (6 CGT-FO – 4 SNU – 2 CGT – 1 STC)

Bilan d'une première phase de l'expérimentation sur la mise en œuvre du Conseiller Référent Indemnisation (CRI) à date et information sur son extension (de 4 à 7 régions).

Dans le droit fil de notre tract de la semaine dernière, à la **CGT-FO** nous sommes opposés à ce concept de CRI et nous avons pointé du doigt en séance les risques induits par ce système en termes de formation des collègues que ce soit sur le champ de la création d'entreprise, du traitement de l'activité conservée (assistantes maternelles par exemple) ou des indus.

En effet et en plus, tous les collègues ne sont pas formés correctement aujourd'hui, loin s'en faut et donc il faut privilégier un meilleur degré d'expertise pour tous plutôt que d'appauvrir l'existant, surtout avec des règles d'indemnisation revues à la baisse et des perspectives assez floues en la matière (gel des règles mais jusqu'à quand... ce gel n'étant pas l'abandon de ces règles auxquelles nous voulons substituer le retour à une véritable négociation paritaire pour de meilleurs droits collectifs).

Information en vue d'une consultation sur le projet « Nouveau Suivi »

Ce « nouveau suivi » vise en substance à laisser les DE en suivi se débrouiller avec un environnement virtuel pour gérer leur recherche d'emploi. Reste à savoir si les DE en modalité suivi sont aussi autonomes que cela pour utiliser les services de PIX (une start-up d'Etat avec laquelle la DG de Pôle emploi a passé convention).

Pour la **CGT-FO**, rien que le fait de n'accorder que 45mn chrono aux conseillers pour se former via le e-learning à ce « nouveau suivi » témoigne si besoin en était de la nature pas seulement « gadget » de ce dispositif qui a pour but d'éloigner le DE de Pôle emploi, d'obtenir encore plus de « gains d'efficacité », de dilapider des fonds publics au profit d'une start-up fût-elle d'Etat (l'Etat en mode start-up ça ne vous rappelle rien ?!) et "améliorer" (dixit la direction... et sans rire) la QVT !

Chaque CSE sera consulté sur le rythme et les modalités de déploiement de ce « nouveau suivi » auquel nous ne sommes pas du tout favorables, autant le dire dès en amont d'une consultation du CSEC qui aura lieu cet automne.